

Commune de Wandignies-Hamage

PLAN LOCAL D'URBANISME

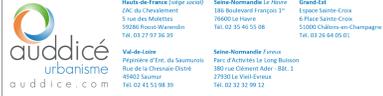
Plan de zonage n°1/2
1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 28/05/2018 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Wandignies-Hamage,
Le Maire,

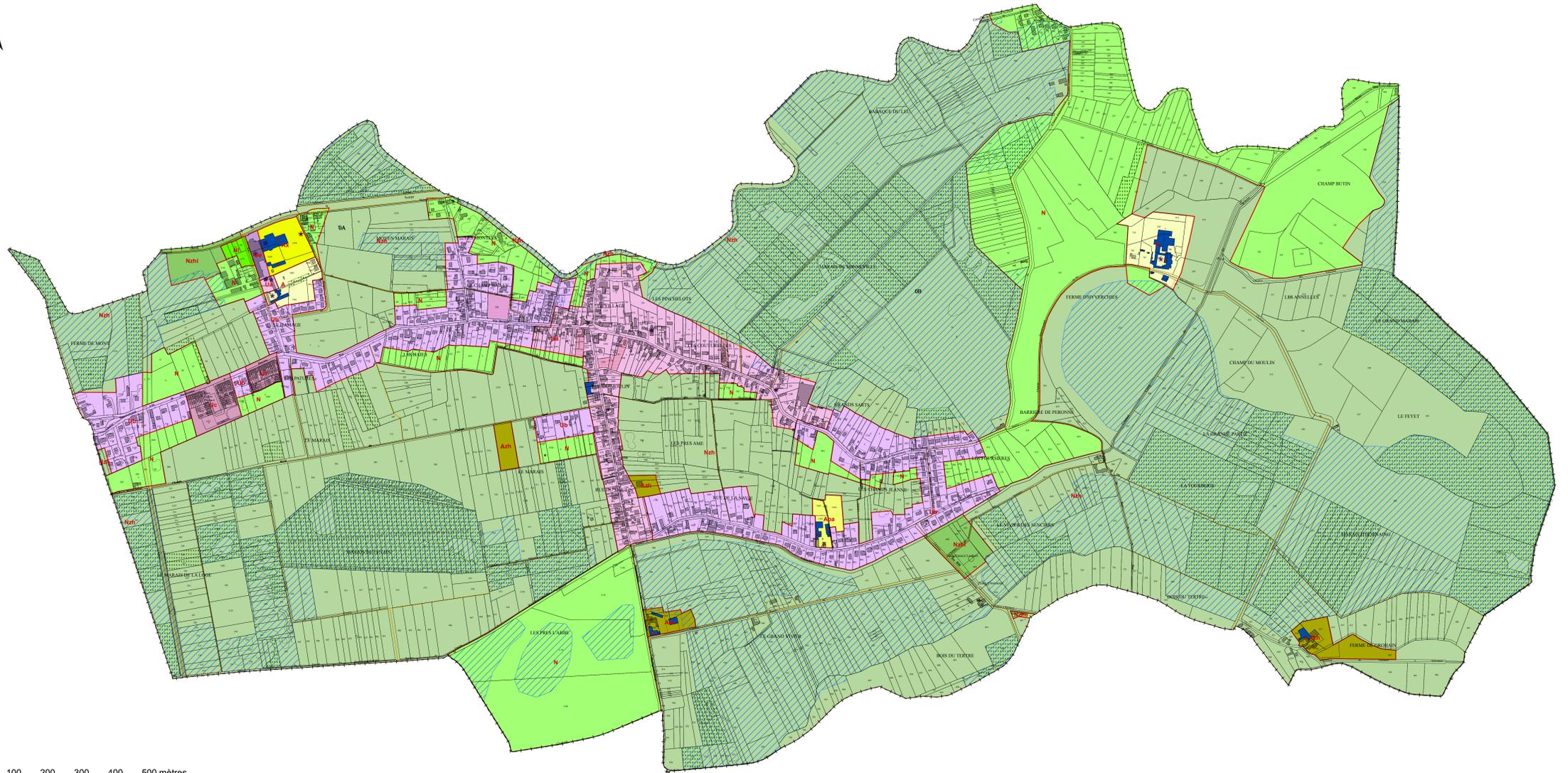


ARRETE L.E. : 12/07/2017
APPROUVE L.E. : 28/05/2018



Haute-Normandie (voir aussi) Seine-Normandie Le Havre Grand-Est
210, rue de l'Industrie 10000 Le Havre 6 Place Saint-Croix
33000 Bordeaux 33000 Orléans 33000 Orléans
Tel. 03 27 97 36 30 Tel. 02 36 45 53 08 Tel. 03 26 64 05 01

Val-de-Loire Normandie Centre
Rue de la Chesnaie Océane 380 rue Clément Ader - B.M. 3
49002 Saumur 27000 Evreux
Tel. 02 41 51 98 30 Tel. 02 32 32 00 12



Légende

- Bâtiment agricole accueillant une activité d'élevage à la date d'approbation du PLU (pour plus de précisions, consulter le plan du diagnostic agricole en annexes)
- Zone inondable
- Servitude de mixité sociale (L151-15 du CU), visant à prévoir sur ce site la production d'au moins 7 logements locatifs aidés
- Éléments du patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du CU
- Secteur concerné par une orientation d'aménagement et de programmation
- Chemins à protéger ou à créer au titre de l'article L151-38 du CU
- Bâtiments en zones agricoles et naturelles pour lesquels le changement de destination est autorisé, au titre de l'article L151-11,2° du CU
- Éléments du patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
- Ua : Secteur urbain à vocation principale d'habitat composé des tissus urbanisés les plus anciens
- Ub : Secteur urbain à vocation principale d'habitat composé de tissus urbanisés plus récents, construits en extension
- Uc : Secteur urbain à vocation principale d'habitat caractérisé par de l'habitat ouvrier dense
- Ue : Secteur urbain à vocation économique et touristique
- A : Zone agricole
- Apa : Secteur agricole concerné par une activité de pension d'animaux
- Ax : Secteur agricole pollué
- Azh : Secteur agricole concerné par des enjeux de zones humides
- N : Zone naturelle
- Ni : Secteur naturel comprenant des équipements sportifs et de loisirs
- Nz : Secteur naturel concerné par des enjeux de zones humides
- Nzhe : Secteur naturel concerné par des enjeux de zones humides, et comprenant une activité économique existante
- Nzhi : Secteur naturel concerné par des enjeux de zones humides, et comprenant des équipements sportifs et de loisirs

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	386 m ²	Aménagement d'une aire de retournement et création de places de stationnement	Commune
ER n°2	135 m ²	Création de stationnement	Commune

A titre d'information, la commune est :

- Concernée par un aléa faible retrait / gonflement des argiles. Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction.
- Concernée par un risque sismique modéré (3/5). Il est conseillé d'adapter les techniques de construction.
- Concernée par des secteurs de remontées de nappes (voir cartographie dans le rapport de présentation). Des dispositions sont prises dans le Règlement écrit afin de sécuriser les personnes et les biens vis-à-vis de ce risque potentiel.
- Par la présence potentielle d'engins de guerre.